

PASSE SANITAIRE rendu obligatoire depuis le 9 août

Les agents publics en charge de missions de contrôle (vérificateurs etc, et plus largement, les géomètres, huissier) n'ont pas l'obligation de présenter le passe sanitaire, même s'ils interviennent dans des lieux où celui-ci est demandé.

Le passe sanitaire n'est pas obligatoire pour l'accès à l'administration, pour l'accès à la restauration collective, les activités de formation professionnelle.

En revanche, le passe sanitaire est demandé dès que l'on dépasse le nombre de 50 personnes en réunion, GT, etc.

Il n'est pas possible de vérifier l'identité du titulaire du passe sanitaire ; seules les forces de l'ordre peuvent le faire.

En tout état de cause, il faut respecter les gestes barrière : distanciation physique, port du masque, etc.

La prochaine dotation de la Préfecture, en masques tissus sera distribuée en décembre.

RETOUR AU BUREAU DES AGENTS EN ASA OU TÉLÉTRAVAIL 5J DEPUIS PLUSIEURS MOIS

Une fiche du bureau RH2C développe la gestion du retour dans les services des agents placés en ASA Covid ou en télétravail 5 jours par semaine, depuis plusieurs mois. Ces personnes font l'objet d'un suivi attentif par le médecin de prévention et les services RH.

BUDGET

La dotation annuelle sera intégralement consommée.

Un avis favorable est donné à :

- **349,20€** l'achat de vêtements géomètres,
- **1187,40€** l'achat de 50 lutrins en carton pour équiper les télétravailleurs,
- **349,08€** l'achat de bandes podotactiles de vigilance à positionner dans l'escalier intérieur de la Direction,
- **588,00€** les dépenses de déplacement de 2 écrans de vidéosurveillance à Albasud. Celui situé dans le bureau de l'ajointe fiscale du SIP se déconnecte dès qu'une personne s'adosse au mur du hall d'entrée, l'écran sera positionné sur un autre mur de son bureau. Le second écran concerné est situé dans le local courrier, rendu inefficace puisqu'il n'y a personne dans ce local pour y jeter un œil ; cet écran sera déplacé vers le bureau du recouvrement du SIP.
- **4777,50€** Sur la prise en charge partielle par le budget du CHSCT de la DDFIP82, nous nous sommes abstenus. Notre position est motivée par le fait que la CID doit disposer de ses propres financements Chsct et du BIL. Le Président du CHSCT a acté l'installation d'une VMC dans le local occupé par les agents de la CID, à la Direction.

TÉLÉTRAVAIL

En aparté, quelques info sur le télétravail....

Au niveau national : entre 30 % et 40 % des agents de la DGFIP font du télétravail
La Haute-Garonne compterait environ 20 % de ses agents en télétravail



et le Tarn-et-Garonne ???

56 %

2ème département de France au classement des télétravailleurs !

Le médecin de prévention a observé qu'une partie des télétravailleurs de la première heure s'en sont lassés, certains ne télétravaillent plus du tout ! Tandis que des opposants au télétravail ont finalement adopté cette méthode de travail.

À ce sujet, l'assistante sociale déplore le manque de cohésion des services comptant beaucoup de télétravailleurs. La dimension fondamentale du collectif de travail est mise à mal. Mme Le Goff rapporte que certaines personnes déclarent ne pas connaître leurs collègues. Il convient d'établir une périodicité de réunion de service, non pas pour répondre à une contrainte de la Direction mais bien pour rassembler ses équipes, permettre des échanges, afin d'éviter les risques psycho-sociaux liés au télétravail, l'isolement et la mésinformation notamment.

La Direction nous informe qu'un cycle de formations à destination des chefs de service sur ce sujet est prévu.

Solidaires partage pleinement ces idées.

PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

Certains risques et leurs mesures de prévention sont inchangés, tels que le risque routier et la proposition de stages Centaure.

Concernant le risque d'incendie et les exercices d'évacuation, il est à noter que l'augmentation de télétravailleurs génère le fait que certains agents ne pratiquent pas ces exercices. Il conviendrait d'inciter TOUS les agents à se former aux exercices de secours, maniement des extincteurs, etc. pour que chacun soit sensibilisé aux risques d'incendie.

S'agissant des troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran, des équipements d'aménagement de poste sont prévus (fauteuil, double écran, repose-pied, lutrin...). Il convient de se rapprocher de son chef de service, de l'assistant de prévention, du budget logistique, ou des membres du CHSCT.

Enfin, les risques psycho-sociaux liés au télétravail sont recensés dans le PAP et ont été évoqués juste avant.

COMPTE-RENDU DU GT DES ACTEURS DE PRÉVENTION

Un groupe de travail s'est tenu le 04 juin 2021 entre les acteurs de prévention, le Directeur et la responsable des RH.

Pour rappel, les acteurs de prévention sont :

M. Franck LAURENT = assistant de prévention (AP)

M. le Docteur Andrieu = médecin de prévention (MP)

M. Philippe RENDA = inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

Mme Annie LE GOFF = assistante sociale (AS)

Les mesures arrêtées sont :

- > la possibilité pour un agent de demander une expertise ergonomique de son poste de travail du domicile, sur photo ou vidéo, voire de demander la visite sur place d'un acteur de prévention. Il s'agit d'une offre de service soumise dans tout son déroulement à la plus stricte confidentialité.
- > lors de l'entretien prévu dans le cadre d'une demande de télétravail entre l'agent et le responsable de service, ce dernier devra compléter une fiche permettant d'examiner les besoins d'équipement de l'agent (fauteuil, clavier, écran, souris, ...)
- > organisation d'une réunion avec les RDS et les agents afin que l'ISST, le MT et l'AS présentent leurs missions, la façon dont on peut les contacter, ... mais également échanger sur la prévention dans le cadre du travail sur écran, du télétravail...
- > élaboration d'une fiche par le MP à destination de l'ensemble des agents sur les gestes et postures lorsque l'on travaille sur ordinateur.
- > présentation des tableaux de bord de veille sociale aux acteurs de prévention et aux RDS.
- => l'ensemble des participants de cette réunion décide de renouveler ces échanges et se réunir une fois par trimestre.

FICHES DE SIGNALEMENT

Une fiche de signalement a été déposée par un agent en situation d'accueil secondaire avec un usager particulier. Le Directeur a écrit à la personne concernée, précisant que si cela venait à se reproduire, une plainte sera déposée.

La Direction s'inquiète de la banalisation de la violence dont peuvent faire preuve les agents d'accueil, et réitère la nécessité de signaler tout comportement agressif ou rabaissant.

NON, les agents de la DGFIP ne sont pas le défouloir des usagers.

PROJET FORESTIE

Le projet est maintenu dans sa globalité mais... l'enveloppe initiale de 15 M° d'€ s'avère insuffisante. La Préfète propose un phasage du projet. Dans un 1^{er} temps, seraient installés la DGFIP, l'ARS et l'éducation nationale et les autres administrations dans un 2nd temps.

Le restaurant inter-administratif reste tel qu'envisagé, à savoir qu'il devra pouvoir accueillir les agents des services en place ainsi que les usagers externes des autres administrations, oui mais... si l'enveloppe devrait suffire à couvrir la construction du RIA, les équipements feront l'objet d'une demande de crédits complémentaires. Le matériel actuel du RIA d'Albasud sera remis au Domaine.

Le parking... bah c'est toujours en cours d'ingéniosité de réflexion.

Un Marché public de performance requiert des entreprises prenant des engagements sur 4 ou 5 ans, sur la qualité de vie et les aspects environnementaux. Et sinon quoi ?



La démolition de l'ancien bâtiment devrait débuter début 2022. Plusieurs entreprises ont postulé, le marché est en cours de négociations.

PÔLE TÉLÉPHONIQUE SIP MONTAUBAN

Solidaires a demandé l'examen par les acteurs de prévention au sujet de l'installation et des modalités organisationnelles du pôle téléphonique du SIP de Montauban. Une visite a eu lieu le 16/06/2021. Ce pôle téléphonique est situé dans 3 box exigus, sans fenêtre donnant sur l'extérieur, et pour l'un des trois sans lumière naturelle.

La solution relève du jeu des chaises musicales au sein de service du PCE ! À compter du 1^{er} janvier 2022, les collègues du PCE échangeront leurs places libérant ainsi un bureau situé dans l'angle du bâtiment. Ce bureau devrait permettre d'y installer 2 agents.

Quid du 3^{ème} agent en pôle téléphonique les jours de pic d'activité !

À l'occasion de la visite du pôle téléphonique, il a été observé sur le planning qu'un même agent avait assuré sur une même journée la permanence du matin et celle de l'après-midi. À raison de 3h de permanence par demi-journée, cela représente 6h passées au téléphone. Or le règlement intérieur des plateformes comme les centres de contacts prévoient une durée maximale de travail au téléphone de 5h/jour avec des temps de pause de 20min.

Les cellules téléphoniques départementales sont à la mode, il est urgent de cadrer les modalités organisationnelles.

Par ailleurs, d'autres représentants des personnels ont soulevé l'impact de ce pôle téléphonique sur les autres services, dont le SIE notamment. Les appels non aboutis retombent sur d'autres services ; en particulier les appels concernant le service du recouvrement des impôts des particuliers constamment saturé.

QUESTIONS DIVERSES

En question diverses, nous avons souhaité revenir sur un sujet évoqué lors du CTL du 07/10/2021 portant sur l'accueil du CDFIP de Montauban. Nous devons connaître la suite qui a été réservée à l'information donnée en CTL car Solidaire se soucie de la qualité de vie au travail de ces agents qui sont déjà très impactés.

Le médecin de prévention a d'ailleurs rappelé la fragilité de ces personnels et la charge mentale qu'ils supportent à l'accueil des usagers.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, interpellé par cette question, a insisté sur le fait que les membres du CHSCT ont un devoir d'alerte sur ces méthodes managériales dénoncées au CTL.

Le président du CHSCT a pris note.

Vos représentantes CHSCT : Aurélie CHIBI et Myriam TRUILHE